

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives

Parcours : Activités Aquatiques

Le Président de l'Université de Nantes,

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

En date du 26 novembre 2018

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1,

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2018-2019 est établie comme suit :

- Est nommé **président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
THOMAS-OLLIVIER Véronique	Maître de Conférences des Universités

- Est nommé **vice-président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
JUBEAU Marc	Maître de Conférences des Universités

- Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
MACQUET Philippe	Professeur Agrégé
PÉGÉ Frédérique	Maître Nageur Sauveteur Chef de bassin - Clisson
THOMAS Jérôme	Maître Nageur Sauveteur – Responsable des piscines ST HERBLAIN
VESQUE Franck	Professionnel du SNPMNS

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : Le directeur général des services de l'Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur de l'UFR STAPS,
le 26/11/2018

Arnaud GUEVEL
Professeur des Universités

Directeur de l'UFR STAPS
Université de Nantes

Fait à Nantes, le **06 DEC. 2018**
Le Président de l'Université


P/ le président de l'Université de Nantes
et par déléation
Olivier LABOUX Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire

Dominique AVERTY